ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

A transmettre à la Mairie de LA CLAYETTE le plus tôt possible et au plus tard

2 mois avant la date de la manifestation

soit par courrier soit par mail (imprimés téléchargeables sur le site de la Mairie)

ASSOCIATION _____

MANIFESTATION	
<u>OBJET</u> :	
<u>DATE</u> :	
<u>LIEU</u> :	
- DEMANDE DE MATERIEL (livré par les services t	tochniquos)
The parties services to	techniques
	Nombre
Barrières (170)	
Chaises (160)	
Containers (8)	
Containers (8) Tribunes (*)	
Tribunes (*)	
Tribunes (*) Podium (6 m x 8,40 m) (*)	•

II - DEMANDE DE MATERIEL (à retirer par l'association)

Après dépôt de la caution en Mairie, le matériel pourra être récupéré par le demandeur dans le **local** derrière la salle des fêtes, en face du 4 rue des Acacias ; une clé pour l'ouverture de ce local vous sera remise en Mairie

- <u>retrait du matériel</u> : à partir du mercredi avant la manifestation.
- <u>remise du matériel : IMPERATIVEMENT le lundi</u> suivant la manifestation ; celui-ci devra être empilé correctement, de la même façon qu'il a été trouvé au retrait. La clé sera remise dans le trou prévu à cet effet dans la porte gauche du local.
- <u>les cautions pourront être retirées</u> en Mairie dès le mercredi matin suivant la manifestation (sauf pour les stands que le délai sera d'un mois)

	Nombre demandé	Caution	Coût total
Tables 2 m/2,20 m x 0,70 m (36)	demande	50€	eo tai
Bancs (2 m/2,20 m) (49)		50€	
Stand 3 x 3 (3)		200 €	
Stand 6 x 3 (2)		200 €	
Tonnelles 3 x 3 (4)		200 €	
Cafetière 60 tasses (1)		100€	
	TOTAL		

<u>Date arrivée</u>	<u>Décision</u>
<u>demande en Mairie</u>	

Clé remise : n°

DEMANDE D'ARRETES:

Demande d'arrêté d'autorisation de buvette	Si oui, merci de cocher la case et de remplir	
Demande d'arrêté d'autorisation de voirie	l'imprimé spécifique	